

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 3-4-fr: **Conception suisse de tourisme**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national
Paraît 6 fois par an
Tirage: 20000 (allemand et
français)
Rédaction: Marco Badilatti
Collaborateurs permanents:
Christian Schmidt, Claude Bodinier,
Pierre Baertschi,
Ernest Schüle, Rudolf Trüb
Adresse:
Rédaction «Heimatschutz»
Case postale, 8042 Zurich
(tél. 01/3630087)
Prix de l'abonnement: 15 fr.
Impression et expédition:
Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Au sommaire

Conception suisse du tourisme 1-21

Du point de vue de la protection des sites, ce document fédéral contient des éléments utiles, mais soulève aussi de nombreuses questions sur l'évolution future de nos régions de vacances.

Soleure à l'heure du «Heimatschutz» 22-36

Comptes rendus, allocutions et images du 75^e anniversaire, avec remise du prix Wakker et Journée des membres.

Menace pour Chillon – Villeneuve 34

Le cas étonnant d'un promoteur qui, sous la pression de l'opinion, renonce, mais que les autorités encouragent à remettre son ouvrage sur le métier.

Fribourg: la «verru» disparaît 36

Le Musée romand du fer 37

Aménagé avec l'aide de la Ligue, ce nouveau musée a pu être inauguré le 12 juin à Vallorbe

Assemblée des délégués 1980 39

Groupe régional du Jura bernois 40

Page de couverture: le tourisme, compensation à la vie quotidienne – sous la forme, soit de sport d'été ou d'hiver, soit de paisibles balades dans une vieille ville (Photos: ONST, Photopress, Rausser).

Editorial

Construction: symptômes inquiétants

Chers lecteurs,

On a construit en Suisse, durant l'année 1979, pour 21,2 milliards de francs, soit 6,6% de plus qu'en 1978. Pour 1980, l'Office fédéral pour les questions conjoncturelles compte avec une augmentation de plus de 14%. Ce «boom» se manifeste principalement dans le secteur des maisons familiales. La part des logements au volume total de la construction a de nouveau grimpé à plus de 40%, et prend derechef la tête, pour la première fois depuis 1974, devant les constructions publiques et industrielles. Le fait que, de surcroît, le renchérissement de la construction approche de nouveau de 10%, que les logements vides sont au nombre de 15000 et que la vente de terrains aux étrangers bat des records, donne également à réfléchir.

Tout cela signifie que nous sommes affligés d'une nouvelle vague de construction qui ne le cède qu'à peine à celles des années de «haute conjoncture». Les chiffres ci-dessus montrent en tout cas trois choses: 1. La crainte d'investir, qui a marqué la période de récession, a disparu avec elle. 2. L'économie du bâtiment, qui, il y a peu, se croyait perdue et appelait les pouvoirs publics à son secours, tourne une fois de plus à plein régime. 3. La pression du bâtiment sur nos sites, villes et villages est de nouveau très forte. A cet égard, ni les lois sur l'aménagement et règlements de construction, ni les rénovations et les places de jeu, ne doivent faire illusion. Dès lors, ceux qui, il y a déjà des années, lançaient des avertissements à propos des plans de zones trop largement conçus, et en appelaient à un aménagement du territoire plus parcimonieux, et ceux qui formulaient des mises en garde contre les projets de développement exagérés, ont toutes les raisons de rester vigilants et de ne pas attendre que des capacités de logement artificiellement gonflées entraînent de nouveaux dégâts. Car nos paysages ne sont plus en mesure de supporter un deuxième et un troisième déferlement du genre de celui des années soixante. Une application rapide et rigoureuse de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire est maintenant indispensable, à tous les échelons de notre organisation politique.

Marco Badilatti